

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT DE MURET**

**COMMUNE DE FONTENILLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**du 26 FEVRIER 2007**

XXXXXXXXXXXXXX

Le Maire de Fontenilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-1 à R 123-55

Vu le Procès-verbal d'étude de dossier d'un établissement recevant du public de la commission d'arrondissement de Muret pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP en date du 10 juillet 2006 et l'avis favorable ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'arrondissement de Muret pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 10 juillet 2006 ;

Vu le permis de construire n° 31 188 06 CF 040 ;

**ARRETE**



**Article 1 :**

Le préau du groupe scolaire, situé 30 Rue du 19 mars 1962, sera ouvert au public à compter du 27 février 2007.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Fait à Fontenilles, le 26 février 2007

**Le Maire,  
C. JUMEL**

